



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS

« JEUNE »

DE LIGUE

SAISON 2018/2019

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ORGANISATION.....	3
ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	3
ARTICLE 3 - CLASSEMENTS.....	3
ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES.....	3
ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPECHAGE.....	3
ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION	4
ARTICLE 7 - TERRAINS.....	4
ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES.....	4
ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE	5
ARTICLE 10 - ENCADREMENT.....	5
ARTICLE 11 - PARRAINAGE.....	5
ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES.....	6
ARTICLE 13 - LITIGES	6
ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES	6
ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS	6
ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION	6
ARTICLE 17.....	6
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U12	7
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT	7
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	7
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019	7
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	7
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U13	8
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT	8
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DU CRITÉRIUM	8
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019	8
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	8
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14	9
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	9
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	9
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018.....	9
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	9
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	10
MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES.....	10
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	10
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15	11
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	11
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	11

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019	11
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	12
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	12
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16	13
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	13
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	13
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	13
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	14
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	14
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17	15
ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	15
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	15
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	15
ARTICLE 4 - ACCESSIONS.....	15
ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	15
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18	16
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	16
TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018.....	16
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	17
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019	17
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	18
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	18
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19	19
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	19
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	19
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	19
ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	19

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et du Règlement des Championnats de Ligue, le présent Règlement précise les détails d'organisation des **Critériums U12 et U13 et des Championnats Régionaux U14, U15, U16, U18.**

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Ligue Centre-Val de Loire organise des Championnats **et des Critériums** Régionaux Jeunes dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue.

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 3 - CLASSEMENTS

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des Clubs est établi de la façon suivante :

1 - Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les Clubs ex æquo.

2 - En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les Clubs ex æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et encaissés par les Clubs ex æquo au cours des matchs les ayant opposés ;
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du Championnat **ou du Critérium** ;
- de la meilleure attaque à la fin du Championnat **ou du Critérium.**

3 - Si l'égalité subsiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- du coefficient du Fair-play obtenu en divisant le nombre de points obtenus au classement du challenge Fair-play par le nombre de matchs joués (hors forfaits) par l'équipe. L'équipe ayant obtenu le plus grand quotient sera rétrogradée ;
- du nombre de cartons rouges, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons rouges sera rétrogradée ;
- du nombre de cartons jaunes, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons jaunes sera rétrogradée.

4 - Si l'égalité subsiste, un match supplémentaire aura lieu (avec prolongation éventuelle) sur terrain neutre.

A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats régionaux jeunes sont stipulées dans chaque règlement spécifique.

ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPECHAGE

Pour **créer ou** compléter **le Critérium U13R1** et les Championnats Régionaux U14, U15, U16, U18, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au **Critérium ou** Championnat Régional **concerné**, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de juin.

Pour créer les Critériums U12 et U13R2, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de décembre.

La Direction Technique Régionale, la ***Commission Régionale Sportive et des Calendriers*** et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées ***à partir d'un barème validé par le Comité de Direction.***

En cas de non confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la ***Commission Régionale Sportive et des Calendriers*** décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION

Les Arbitres seront désignés par la Commission Régionale des Arbitres. En cas d'absence de l'Arbitre désigné, chaque club doit présenter une personne qualifiée titulaire d'une licence (dirigeant, éducateur, joueur) en conformité avec l'article 29 des Règlements Généraux de la Ligue. Le tirage au sort désigne le directeur de la partie.

Les frais des Arbitres désignés par la Ligue seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue par virement bancaire.

Au 31/12 et à la fin de la saison, la Ligue portera au débit du compte de chaque Club le montant des frais d'arbitrage dû (montant total des frais d'arbitrage engagés dans le Championnat considéré divisé par le nombre de Clubs).

Un joueur de 14 ans ou 15 ans peut occuper la fonction d'Arbitre Assistant en U15.

Pour les rencontres des Championnats « Jeunes » de Ligue (sauf U18 R1), le club recevant aura obligation de mettre à disposition un Dirigeant(e) licencié(e) majeur(e) qui officiera en tant que Délégué(e) dont les fonctions sont définies à l'article 34 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Pour les Critériums U12 et U13, la fonction d'Arbitre Assistant est assurée par un joueur inscrit sur la feuille de match informatisée.

ARTICLE 7 - TERRAINS

1 - Les Clubs disputant les compétitions Nationales sont tenus de respecter les dispositions des Règlements particuliers auxquelles ils participent, ainsi que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF, adopté par l'Assemblée Fédérale le 27 juin 2009, modifié par la Commission d'examen des Règlements Fédéraux relatifs aux équipements sportifs en date du 12 janvier 2010.

2 - Pour toutes les rencontres des Championnats de Ligue, il sera exigé selon la réglementation des terrains :

- deux bancs abrités pour les équipes, du côté le plus proche des vestiaires ;
- un banc abrité pour les Officiels, du côté le plus proche des vestiaires ;
- le tracé réglementaire de la zone technique.

3 - Pour les catégories des jeunes, les terrains et les buts devront être conformes aux dimensions prescrites par les Règlements.

ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats régionaux « Jeunes » est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de Championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE

Pour les championnats régionaux R1 : U14, U15, U16 et U18 les dispositions suivantes doivent être respectées :

- *Un banc de touche est exigé pour chaque équipe. Sa longueur doit permettre d'asseoir deux adultes et trois joueurs.*
- *Une zone technique, délimitée par une ligne pointillée ou par des plots, doit être tracée devant le banc de chaque équipe à une distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc et à 1 m minimum de la ligne de touche.*
- *Durant le déroulement de la partie, seuls sont présents sur le banc de touche : l'éducateur, le dirigeant ainsi que les trois joueurs(ses) remplaçant(e)s.*
- *Tous les occupants du banc de touche doivent être identifiés avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter en tout temps de manière correcte.*

Pour les Critériums U12 et U13 les dispositions suivantes doivent être respectées :

- *Un banc de touche est exigé pour chaque équipe. Sa longueur doit permettre d'asseoir deux adultes et quatre joueurs.*
- *Une zone technique, délimitée par une ligne pointillée ou par des plots, doit être tracée devant le banc de chaque équipe à une distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc et à 1 m minimum de la ligne de touche.*
- *Durant le déroulement de la partie, seuls sont présents sur le banc de touche : l'éducateur, le dirigeant ainsi que les quatre joueurs(ses) remplaçant(e)s.*
- *Tous les occupants du banc de touche doivent être identifiés avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter en tout temps de manière correcte*

ARTICLE 10 - ENCADREMENT

Pour tous les championnats régionaux Jeunes, les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Les équipes sont obligatoirement accompagnées et encadrées par un Dirigeant, responsable, désigné par le Club ; son nom doit figurer sur la feuille de match.
- Toute équipe doit être encadrée par un éducateur majeur et diplômé (diplôme fédéral).
- Cet éducateur possèdera une **licence technique ou d'éducateur fédéral** en cours de validité et devra prendre place sur le banc de touche et à ce titre être mentionné sur la feuille de match. Une journée d'information aura lieu avant le début du Championnat. Tous les Clubs engagés ont l'obligation d'y faire participer l'éducateur désigné ou le cas échéant s'y faire représenter ; à défaut du respect de cette disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire de Football pourra refuser l'engagement de l'équipe concernée.

ARTICLE 11 - PARRAINAGE

Dans le cas d'un accord de parrainage entre la Ligue du Centre-Val de Loire et un partenaire, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du partenaire (sauf pour les contrats en cours et jusqu'à leur échéance, une dérogation pourra être accordée par le Comité de Direction).

ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES

Sauf pour les vainqueurs des Critériums U12 et U13, des coupes et des récompenses seront remises en fin de saison selon chaque règlement spécifique.

ARTICLE 13 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition est de la compétence de la Commission Régionale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Régionale de Discipline et de la Commission Régionale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Régionale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La *Commission Régionale Sportive et des Calendriers*, en accord avec le Département Jeunes et Technique, est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES

1 - Si l'équipe visiteuse se déplace et si l'Arbitre constate au dernier moment que le terrain est impraticable, les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a - frais d'Arbitres et du Délégué : à la charge de la Ligue

b - frais de déplacement : au tarif prévu aux Tarifs de la Ligue, à l'exclusion de tous autres frais :

- un tiers à la Ligue Centre-Val de Loire
- un tiers au Club recevant
- un tiers au Club visiteur.

2 - Il en est de même si le match ne peut être disputé ou doit être définitivement interrompu par décision de l'Arbitre, consécutivement à intempéries.

ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS

1 - Les frais des Officiels désignés par la Ligue (Arbitres et Délégués) seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue.

2 - Le total de ces frais est mutualisé par catégorie de compétition et selon la formule de cette dernière.

ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION

1 - Il est créé une Caisse de Péréquation des frais de déplacement tendant à équilibrer entre les Clubs participant aux Championnats Régionaux Jeunes en phase annuelle, les charges résultant des frais de déplacement au sein des compétitions précitées.

2 - La répartition de cette Caisse sera effectuée au bénéfice de ceux qui auront dépassé la moyenne kilométrique de leur Division (toutes poules confondues) par rapport à la distance effectivement parcourue par leur Club.

3 - Les diverses sommes sont portées par la Ligue au crédit ou au débit du compte du Club concerné.

ARTICLE 17

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la *Commission Régionale Sportive et des Calendriers*.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U12

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT

La Ligue du Centre-Val de Loire organise le Critérium Régional U12 qui se compose d'un niveau :

- Le Critérium U12 2018/2019 comprenant 18 équipes sur volontariat réparties en trois Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

<i>Licenciés</i>	<i>U12, U11 (3 maxi)</i>
<i>Pratique</i>	<i>8 X 8</i>
<i>Aire de jeu</i>	<i>Demi-terrain</i>
<i>Temps de jeu</i>	<i>2 X 30'</i>
<i>Ballon</i>	<i>Taille 4</i>

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019

Cette épreuve ne donne droit à aucune accession et descente sportive.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

- 1. le samedi à 14h00 par défaut ;*
- 2. le samedi à l'heure indiquée (de 12h00 à 16h30), lors de l'engagement par les Clubs (disposant d'un éclairage homologué à partir de 15h30).*

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE **CRITÉRIUM** U13

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT

La Ligue du Centre-Val de Loire organise le **Créteurium Régional U13** qui se compose de deux niveaux :

- Le **Créteurium** U13 R1 2018/2019, comprenant **16** équipes sur volontariat réparties en deux Poules de **8** équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit **14** rencontres.
A l'issue du Créteurium U13 R1 2018/2019, trois dates sont réservées pour la Pratique à 11 x 11 dont les rencontres et le lieu seront déterminées par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.
- Le **Créteurium** U13 R2 2018/2019 comprenant **12** équipes sur volontariat réparties en **deux** Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DU CRITÉRIUM

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 X 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 30'
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019

Cette épreuve ne donne droit à aucune accession et descente sportive.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 14h00 par défaut ;
2. le samedi à l'heure indiquée (**de 12h00 à 16h30**), lors de l'engagement par les Clubs (disposant d'un éclairage homologué à partir de **15h30**).

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2018/2019, constitué par les 9 premiers du Championnat U13 R1 2017/2018 et le premier de chaque Poule du Championnat U13 R2 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2018/2019.
- Le Championnat U14 R2 2018/2019, constitué par 1 descente du Championnat U13 R1 2017/2018, 9 accessions du Championnat U13 R2 2017/2018 et de 2 places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2018/2019.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Accessions de U14 R1 en U15 R1	9
Accessions de U14 R2 en U15 R1	3
Descentes de U14 R1 en U15 D1	3
Descentes de U14 R2 en U15 D1	9

Les 9 premiers du Championnat U14 R1 2018/2019 accèdent au Championnat U15 R1 2019/2020.
Les 3 premiers du Championnat U14 R2 2018/2019 accèdent au Championnat U15 R1 2019/2020.
Les 3 derniers du Championnat U14 R1 2018/2019 descendent en Championnat U15 D1 2019/2020.
Les 9 derniers du Championnat U14 R2 2018/2019 descendent en Championnat U15 D1 2019/2020.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à **15h15 (par la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier)** ;
4. le samedi à **15h00 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier)** ;
5. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;

6. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U14 R1 2018/2019
- U14 R2 2018/2019.

MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

2019/2020 : Modifications des articles suivants du Règlement Spécifique U14 par rapport à la saison 2018/2019 :

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2019/2020, comprenant 12 équipes sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2018/2019.
- Le Championnat U14 R2 2018/2019, comprenant 12 équipes sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2018/2019.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U15 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U15 R1 2018/2019, constitué par les 9 premiers du Championnat U14 R1 2017/2018 et des 3 premiers du Championnat U14 R2 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U15 R1 2018/2019.
- Le Championnat U15 R2 2018/2019, constitué par 12 montées de Championnats U15 D1, se déroule en deux Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

Le vainqueur de chaque Poule disputera la finale U15 R2 2018/2019 sur un terrain fixé par la **Commission Régionale Sportive et des Calendriers** et à l'issue de laquelle sera désigné le champion U15 R2 2018/2019.

Répartition des 12 montées de U15 D1 en U15 R2 :

Montées de U15 D1 en décembre 2018	Nombre d'équipes
18	2
28	2
36	2
37	2
41	2
45	2
	12

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019

Accessions de U15 R1 en U16 R1	10
Accessions de U15 R2 en U16 R1	2
Accessions de U15 R1 en U16 R2	2
Accessions de U15 R2 en U16 R2	8
Descentes de U15 R2 en U17 D1	2

Les 10 premiers du Championnat U15 R1 2018/2019 accèdent au Championnat U16 R1 2019/2020.
Le premier de chaque Poule U15 R2 2018/2019 accède au Championnat U16 R1 2019/2020.
Les 2 derniers du Championnat U15 R1 2018/2019 descendent en Championnat U16 R2 2019/2020.

Les équipes classées entre la 2ème et la 5ème place du Championnat U15 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U16 R2 2019/2020.

Le dernier de chaque Poule U15 R2 2018/2019 descend en Championnat U17 D1 2019/2020.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

7. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
8. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
9. le samedi à **15h15 (par la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier)** ;
10. le samedi à **15h00 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier)** ;
11. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
12. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U15 R1 2018/2019.
- U15 R2 2018/2019.

Des récompenses seront également remises au finaliste du championnat U15 R2 2018/2019.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U16 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U16 R1 2018/2019, constitué par les 10 premiers du Championnat U15 R1 2017/2018 et le premier de chaque Poule du Championnat U15 R2 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R1 2018/2019.
- Le Championnat U16 R2 2018/2019, constitué par les 2 derniers du Championnat U15 R1 2017/2018, les équipes classées entre la 2ème et la 5ème place de chaque Poule du Championnat U15 R2 2017/2018 et de 2 places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R2 2018/2019.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U16, U15, U14
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

CAS N°	1	2	3	4	5
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4
Accession de U16 R1 en U17 National	1	1	1	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R1	9	9	8	8	7
Accessions de U16 R2 en U18 R1	3	2	2	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R2	2	2	3	3	4
Accessions de U16 R2 en U18 R2	6	6	6	6	6
Descentes de U16 R2 en U17 D1	3	4	4	5	5

Le premier du Championnat U16 R1 2018/2019 accède au Championnat U17 National 2019/2020.
Les 9 équipes classées entre la 2ème et la 10ème place du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R1 2019/2020. (Cas 1 et Cas 2)

Les 8 équipes classées entre la 2ème et la 9ème place du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R1 2019/2020. (Cas 3 et Cas 4)

Les 7 équipes classées entre la 2ème et la 8ème place du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R1 2019/2020. (Cas 5)

Les 2 derniers du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 1 et Cas 2).

Les 3 derniers du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 3 et Cas 4).

Les 4 derniers du Championnat U16 R1 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 5).

Les 3 premiers du Championnat U16 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R1 2019/2020 (Cas 1).

Les 2 premiers du Championnat U16 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R1 2019/2020 (Cas 2 et Cas 3).

Le premier du Championnat U16 R2 2018/2019 accède en Championnat U18 R1 2019/2020 (Cas 4 et Cas 5).

Les 6 équipes classées entre la 4ème et la 9ème place du Championnat U16 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 1).

Les 6 équipes classées entre la 3ème et la 8ème place du Championnat U16 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 2 et Cas 3).

Les 6 équipes classées entre la 2ème et la 7ème place du Championnat U16 R2 2018/2019 accèdent en Championnat U18 R2 2019/2020 (Cas 4 et Cas 5).

Les 3 derniers du Championnat U16 R2 2018/2019 descendent en Championnat U17 D1 2019/2020 (Cas 1).

Les 4 derniers du Championnat U16 R2 2018/2019 descendent en Championnat U17 D1 2019/2020 (Cas 2 et Cas 3).

Les 5 derniers du Championnat U16 R2 2018/2019 descendent en Championnat U17 D1 2019/2020 (Cas 4 et Cas 5).

Si le premier du Championnat U16 R1 2018/2019 est déjà représenté dans le Championnat U17 National 2019/2020, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à **15h00 (par la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier)** ;
4. le samedi à **14h30 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier)** ;
5. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
6. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U16 R1 2018/2019.
- U16 R2 2018/2019.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux U17.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, (U15)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS

Le champion U17 D1 de chaque District accède au championnat Régional U18 R2, s'il en a vocation.

ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U18 Départementaux.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U18 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U18 R1 2018/2019, constitué par les équipes suivant les tableaux des descentes des Championnats Nationaux U17 et U19 * et des accessions du Championnat Régional U16 à l'issue de la saison 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R1 2018/2019.
- Le Championnat U18 R2 2018/2019, constitué par les équipes suivant les tableaux des accessions et descentes du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17 à l'issue de la saison 2017/2018 et de **12** places sur volontariat selon le cas ci-dessous, se déroule en deux Poules (**une de 12 équipes et l'autre de 14 équipes**, sur l'année par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de la Poule A de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule A 2018/2019.
Le vainqueur de la Poule B de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule B 2018/2019.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0
Accession de U16 R1 en U17 National	1
Accessions de U16 R1 en U18 R1	9
Accessions de U16 R2 en U18 R1	3
Accessions de U16 R1 en U18 R2	2
Accessions de U16 R2 en U18 R2	6
Montées de U17 D1 en U18 R2	6
Volontariat en U18 R2	12

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

Montées U17 D1	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : Seulement si ces Clubs ne sont pas présents en U18 R1 2018/2019.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U18, U17 et U16
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019

CAS N°	1	2	3	4	5
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4
Accession de U18 R1 en U19 National	1	1	1	1	1
Descentes de U18 R1 en District	11	11	11	11	11
Descentes de U18 R2 en District	26	26	26	26	26
Montées de U17 D1 en U18 R2	6	6	6	6	6

Le Championnat Régional U18 est renouvelé chaque saison avec :

- les descentes des Championnats Nationaux U17 et U19 *
- les accessions du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17.

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

Montées U17 D1	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : Seulement si ces Clubs ne sont pas présents en U18 R1 2019/2020.

Le champion Régional U18 R1 2018/2019 accèdera au Championnat U19 National 2019/2020 s'il répond aux critères édictés par la FFF.

Si le premier du Championnat U18 R1 2018/2019 est déjà représenté dans le Championnat U19 National 2019/2020 ou refuse d'accéder au Championnat U19 National 2019/2020, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

En cas de forfait général d'un ou plusieurs clubs, ce(s) Club(s) sera (seront) remis à disposition de son District d'appartenance.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

- Le samedi à 18h00 sur le terrain proposé lors de l'engagement jusqu'au 15 septembre ou après le 1^{er} avril ou disposant d'un éclairage homologué

ou

- Le samedi à l'heure indiquée (de 15h00 à 19h00), sur le terrain proposé lors de l'engagement disposant d'un éclairage homologué en fonction de l'horaire d'engagement,

ou

- Le dimanche à 13h00 sur le terrain proposé lors de l'engagement du 17 septembre au 31 mars ne disposant pas d'un éclairage homologué

ou

- Le dimanche à l'heure indiquée (de 12h00 à 15h00), sur le terrain proposé lors de l'engagement disposant d'un éclairage homologué en fonction de l'horaire d'engagement.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U18 R1 2018/2019
- U18 R2 – Poule A 2018/2019
- U18 R2 – Poule B 2018/2019

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux ou bi-Départementaux U19.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U19, U18, U17 et U16 (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U19 Départementaux.